VOTE DES TAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET

Le Conseil municipal de Sainte-Livrade dûment convoqué s'est réuni le 12 avril 2012 à 19 heures

VOTE DES TAUX

Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de chacune des taxes directes locales pour 2012

Etat de notification des taux d'imposition :

Taxe d'habitation	9.40%
Foncier bâti	12.04%
Foncier non bâti	56.41%

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

STE-LIVRADE - 31 - BUDGET COMMUNAL	CA 2011
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 135 579,95	G 193 997.77
	Section d'investissement	B 46 195.81	H 27 358.81
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2010	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 278 250.04 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 208 647.73 (si excédent)
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	181 775.76 = A+B+C+D	708 254.35 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2012 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 76 022.98	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2012	76 022.98 = E+F	0.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	135 579.95 = A+C+E	472 247.81 = G+I+K
	Section d'investissement	122 218.79 = B+D+F	236 006.54 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	257 798.74 = A+B+C+D+E+F	708 254.35 = G+H+I+J+K+L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

BUDGET PRIMITIF 2012

STE-LIVRADE - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	516 589,00	179 922,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 336 667,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	516 589,00	516 589,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	133 925,00	20 137,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	76 022,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 189 810,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	209 947,00	209 947,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	726 536,00	726 536,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.